

**Point d'information citoyenneté de
l'Hôtel de Ville de Montreuil**

La séance est ouverte à 19 heures 47 en présence de :

Elue : Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale

Services de la ville : Sylvie Baste-Deshayes, Mission Citoyenneté

Collectif d'animation des conseils de quartier : Zineb Bechar, Nicole Georget (Centre Ville) ; Claire Prost, Bernard Lelièvre, Anna Tholander, Pascale Peuziat (Paul Signac – Murs à Pêches) ; Céline Hedhuin, Annie Hedhuin (Ramenas – Léo Lagrange) ; Frédéric Marion (Branly Boissière) ; Marie-Hélène Carlier (Solidarité Carnot)

1 Bilan de la première phase

Tania Assouline explique que la réunion est l'occasion de faire un bilan après la réception de toutes les propositions du budget participatif. Elle rapporte qu'elle a rencontré beaucoup d'habitants entre le 1^{er} et le 30 juin. Elle considère qu'il faudra envisager une phase de dépôt des projets plus longue la prochaine fois.

Elle insiste sur la réussite de la démarche, car 279 projets ont été déposés. Les estimations les plus optimistes en prévoyaient 200. Cela témoigne d'une appropriation par les habitants. Elle se réjouit que de nombreux conseils de quartiers aient joué le jeu en inscrivant la thématique à leur ordre du jour.

Tania Assouline mentionne que Sylvie Baste-Deshayes a animé huit ateliers d'accompagnement (un par secteur, un consacré à la vie associative et un consacré aux jeunes). Ces ateliers n'ont pas toujours réuni beaucoup de monde, mais ont permis un travail de qualité. À l'issue de chaque atelier, cinq à dix projets ont émergé, et ils se sont retrouvés dans les projets déposés.

Tania Assouline rappelle que tous les projets ne seront pas soumis au vote. La phase d'instruction déterminera les projets éligibles. Cette phase sera compliquée pour les services de la ville, car il s'agit d'une nouvelle façon de travailler.

Sylvie Baste-Deshayes distribue deux tableaux récapitulatifs des projets par secteurs et par catégories.

Tania Assouline et Sylvie Baste-Deshayes soulignent que les projets ont gagné à être travaillés en amont, dans le cadre d'ateliers ou des conseils de quartiers. Cela a permis aux porteurs d'avoir une idée de la recevabilité de leur projet.

Tania Assouline rappelle que tous les projets (même ceux non éligibles) se retrouvent sur la page dédiée du site Internet de la Ville. Il s'agit d'une volonté de transparence de la municipalité.

Sylvie Baste-Deshayes rend compte du fait que certaines personnes ont utilisé le budget participatif comme voix d'expression pour faire connaître des besoins. Ces projets sont en général inéligibles, mais permettent de mettre en lumière des demandes.

Elle a noté une défiance des plus jeunes vis-à-vis du budget participatif. Elle a le sentiment qu'ils attendent un résultat concret pour y croire.

Sylvie Baste-Deshayes fait circuler un tableau reprenant toutes les propositions et anonymisé, conformément aux exigences de la CNIL.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Tania Assouline mentionne les deux pilotes du budget participatif : Sylvie Baste-Deshayes et Medy Sejai de la direction des espaces publics. Ils répartissent les projets dans les directions de la ville en fonction des thématiques.

Tania Assouline annonce que tous les projets relatifs à la propreté ne sont pas éligibles, car ils relèvent du budget de fonctionnement de la ville. Elle explique qu'un dialogue va être mis en place avec l'OPHM dans le cadre de l'étude d'éligibilité des projets portant sur le foncier lui appartenant. Ces projets nécessitent un accord de gestion en amont.

Tania Assouline et Sylvie Baste-Deshayes énoncent quelques exemples de projets non éligibles.

Tania Assouline invite chaque conseil de quartier à s'exprimer sur les projets qui concernent leur secteur.

Marie-Hélène C. et Céline H. demandent à ce que la prochaine fois, les projets puissent être déposés par quartier, plutôt que par secteur.

Tania Assouline répond que ça aurait été trop compliqué pour des questions techniques. Cependant, elle s'engage à y réfléchir pour la prochaine fois. Les habitants craignent une compétition entre les quartiers au sein des secteurs. Ils réclament la mise en place de projets-ville pour la prochaine édition.

Tania Assouline annonce que les leçons seront tirées de cette première édition expérimentale. Elle considère que l'idéal serait un système de double vote : un vote par quartier et un vote pour les projets-ville.

Claire P. considère qu'il faudrait alors des enveloppes budgétaires proportionnelles au nombre d'habitants dans les quartiers.

Frédéric M. craint que l'organisation par secteur ne permette pas à des projets de voir le jour dans le quartier des Ramenas.

Sylvie Baste-Deshayes considère que le temps des agoras permettra des échanges entre les quartiers. Elles devraient aider à désamorcer les concurrences entre quartiers.

Marie-Hélène C. indique que le dernier jour il était impossible de déposer un dossier sur le site internet.

Tania Assouline répond que le site a été saturé. Elle annonce que les leçons ont été tirées de ce problème.

Marie-Hélène C. déclare que nombreux sont les habitants à avoir déposé leur projet à l'antenne et à avoir reçu de l'aide.

2 Éclairage sur la phase d'instruction

Tania Assouline annonce que la phase d'instruction a débuté et durera jusqu'au mois de septembre. L'objectif est d'organiser les agoras pour discuter des projets éligibles en octobre. Le nombre des agoras sera décidé en fonction du nombre de projets éligibles.

Marie-Hélène C. demande qui décide de l'éligibilité. Tania Assouline répond que l'inéligibilité se détermine en fonction du règlement du budget participatif. Les orientations de la municipalité n'entreront pas en compte. La procédure sera transparente et la liste des projets inéligibles sera rendue publique.

Sylvie Baste-Deshayes indique que le règlement prévoit une possibilité de recours. Elle détaille les trois grandes catégories où se trouvent à ce jour les projets :

- « évidemment inéligibles » (trop cher, budget de fonctionnement ou hors compétence de la ville),

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

- « évidemment recevables »
- « à préciser ».

Tania Assouline estime que l'instruction du dossier permet de rendre un projet éligible.

Sylvie Baste-Deshayes insiste sur l'importance de la relation au porteur de projet dans cette phase. Le contact sera pris par mail ou par téléphone et les équipes se rendront sur site.

Marie-Hélène C. considère qu'il aurait fallu associer les porteurs de projets aux visites.

Tania Assouline répond que pour des questions d'emploi du temps, il n'était pas possible de les associer à ce stade. Mais une fois le projet voté, ils seront associés dans le détail.

Tania Assouline explique que les demandes des projets non éligibles seront transmises aux services compétents, en guise de boîte à idées.

Frédéric M. estime que les projets qui remettent en cause des travaux de la ville ne sont pas d'office inéligibles, car cette clause n'est pas inscrite dans le règlement.

Marie-Hélène C. et Frédéric M. considèrent qu'une communication en octobre sur les projets inéligibles est trop tardive. Cela ne permettra pas de faire un recours avant le vote. Sylvie Baste-Deshayes répond qu'une réponse pourra être donnée fin septembre.

Tania Assouline annonce que les porteurs de projets considérés non éligibles seront contactés. Sylvie Baste-Deshayes rappelle que certaines personnes ont été contactées avant la date de clôture des dépôts pour leur signaler qu'en l'état, leur projet était inéligible, et pour les inviter à le retravailler.

Claire P. juge que pour faire un recours, il faut une réponse claire.

Tania Assouline acquiesce et ajoute qu'il faut affiner les cas d'inéligibilité et mettre en place une procédure avec les services techniques.

Frédéric M. aborde ensuite la question du comité de pilotage.

Tania Assouline rappelle que celui-ci ne sélectionne pas les projets. Elle propose que la coordination des conseils de quartiers joue un rôle de comité de suivi, rejoint par la suite par les porteurs de projets et des membres du Conseil de la vie associative. Elle propose une réunion à la mi-septembre pour étudier les projets non éligibles.

Frédéric M. propose d'organiser deux réunions pour étudier tous les projets.

Sylvie Baste-Deshayes considère cela faisable. Elle aimerait aussi organiser les agoras avec le comité de suivi.

Tania Assouline évoque la possibilité d'une agora unique. Elle suggère une après-midi divisée en temps collectifs et temps d'études par thématique ou par secteur.

Sylvie Baste-Deshayes juge qu'il existe peu de moyens d'aider les porteurs de projets à communiquer sur leur idée. Il faudrait peut-être les associer aux conseils de quartier.

Céline H. souligne que les dates des conseils de quartier sont déjà fixées pour l'automne.

Tania Assouline insiste sur l'intérêt d'organiser des conseils de quartier en octobre.

Claire P. estime qu'il serait intéressant de sortir des logiques de sous-ensemble et de regarder les projets par secteur. Nicole G. s'associe à cette vision.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Tania Assouline répond que chaque conseil de quartier sera libre de s'organiser. Les porteurs de projets seront contactés par mail et il leur sera suggéré de se rapprocher de leur conseil de quartier.

Un comité de suivi est fixé au mardi 8 à 19 h 30 au PIC.

3 Questions diverses

Tania Assouline souhaite organiser une réunion de la coordination des conseils de quartiers pour faire un bilan d'étape de la démocratie locale un peu plus d'un an après la nouvelle mandature.

Prochaine réunion de coordination fixée au mercredi 16 septembre à 19 h 30 au PIC pour faire ce point d'étape.

Prochaine réunion « comité de suivi habitant » du Budget participatif, le 8 septembre à 19h30.

Le collectif d'animation du conseil de quartier Paul Signac – Murs à Pêches aimerait organiser la réunion thématique de la coordination de la rentrée sur le thème de la situation des Murs à Pêches mais, compte tenu de l'agenda très chargé de la coordination (budget participatif et bilan), il propose de reporter cette présentation plus tard, au cours du dernier trimestre 2015.

Tania Assouline présente la nouvelle brochure des conseils de quartier. Elles sont disponibles dans les antennes, ainsi que des affiches sur lesquelles se trouve l'adresse mail du conseil de quartier.

Marie-Hélène C. juge que le logo de la mairie est trop gros par rapport à celui des associations et à la taille de l'adresse mail.

Tania Assouline répond qu'il est mis en avant pour montrer à quoi sert une ville.

Céline H. évoque des problèmes rencontrés avec les projets EPQ. Selon elle, certains interlocuteurs techniques au niveau de l'antenne ne sont pas intéressés par le secteur des Ramenas. Annie H. évoque les problèmes du quartier Ramenas et considère que personne ne veut y faire quelque chose.

Tania Assouline explique que certains projets qui ne sont pas passés en EPQ pourront faire l'objet d'un projet du budget participatif. Elle rappelle qu'elle accepte de faire l'interface avec les élus et les services.

La séance est levée à 22 h 20.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.